Communiqué de presse

Présidentielle 2027 : les 10 mesures de la FIPS pour la soutenabilité de notre protection sociale à l'horizon 2032

25 novembre 2026

La Fédération des institutions paritaires de protection sociale (FIPS), émanation des partenaires sociaux, rend publique sa plateforme de propositions santé et prévoyance à destination des candidats à l'élection présidentielle. Fruit d'un travail de convergence engagé en 2025 par les partenaires sociaux de la FIPS, cette plateforme propose une vision partagée de notre système de santé et prévoyance à l'horizon 2032, et une méthode pour la conduire.

Les candidats pourront s'appuyer sur cette vision commune et compter sur la capacité de la FIPS à se mobiliser pour assurer sa mise en œuvre. Déclinée en quatre axes, les dix propositions seront commentées par les candidats lors des « Amphis de la protection sociale », le 10 décembre 2026 à Paris.

Les partenaires sociaux de la FIPS estiment qu'aucune transformation de notre système de santé n'est possible sans quelques principes simples : partager la décision avec ceux qui contribuent au financement (« qui co-paie, co-décide »), renforcer la place du dialogue social et de la liberté d'innover, et responsabiliser l'ensemble des acteurs.

Ainsi, dans la continuité de la signature de l'ANI du 18 février 2025, une démarche collective a été menée pour travailler à la soutenabilité de notre système de protection sociale. Ces travaux ont permis de dégager une doctrine partagée, dont la plateforme est l'expression.

La FIPS propose ainsi aux candidats une vision commune et les conditions d'une transformation durable. « *Nous ne pouvons plus rester spectateurs de décisions que nous finançons. Nous proposons aux candidats non seulement une stratégie de santé pensée à dix ou quinze ans, mais surtout une méthode et une gouvernance fondées sur le principe "qui co-paie co-décide".* » insiste **Jacques Creyssel, président de la FIPS**.

Quatre axes pour conduire la transformation de notre système de santé et de prévoyance

Les **dix mesures** de la plateforme s'organisent autour de quatre axes, qui donnent une direction commune aux transformations à engager :

« Mieux anticiper » : mettre en place une loi d'évolution d'organisation et de transformation de la santé dans le cadre d'une stratégie de santé pluri-annuelle.

« Mieux décider » : selon le principe clé « qui co-paie, co-décide », associer les partenaires sociaux aux décisions et au pilotage et préserver la liberté de négociation.

« Mieux prévenir » : conforter le rôle des branches et des partenaires sociaux pour renforcer les missions de gestion du risque, de prévention et d'accompagnement des patients par les complémentaires.

« Mieux gérer » : améliorer l'efficience des dépenses de santé et de prévoyance en permettant l'accès aux données à des fins de prévention et d'accompagnement dans les parcours et en renforçant la coopération entre assurance maladie obligatoire et complémentaire.

La plateforme témoigne d'une ambition limpide : les représentants des entreprises et des salariés doivent prendre part aux débats et aux décisions. **Le vice-président de la FIPS, Alain Gautron, précise** : « *Notre système de santé et de prévoyance est à un tournant de son histoire, et sa soutenabilité dépendra de notre mobilisation collective. Les partenaires sociaux de la FIPS se tiennent prêts pour engager ces transformations dans le respect des responsabilités de chacun.* »

Retrouvez le détail des propositions sur un site internet dédié ouvert à toutes et tous : presidentielle2027.fips-paritaire.fr.

Les « Amphis de la protection sociale » : une contribution claire au débat présidentiel

La FIPS organise les « Amphis de la protection sociale » le 10 décembre 2026 à Paris : elle invite les représentants des principaux courants politiques à présenter leur vision, à réagir aux propositions de la FIPS, et à clarifier leurs attentes en présence des partenaires sociaux.

En effet, les prochaines présidence et législature devront engager la transformation de notre système de santé. « *Nous souhaitons donc entendre les candidats sur leur vision de la protection sociale et sur la manière dont ils envisagent de s'appuyer sur nos propositions. Nous attendons en particulier qu'ils précisent la place qu'ils entendent accorder aux partenaires sociaux dans la transformation de notre système* », souligne Quentin Bériot, délégué général de la FIPS.

À propos de la FIPS

La Fédération des institutions paritaires de protection sociale (FIPS) est l'organisation représentative des partenaires sociaux, et de l'ensemble des institutions de prévoyance et des groupes de protection sociale. Elle porte leur parole auprès des pouvoirs publics nationaux et européens.

La FIPS représente les intérêts de 14 millions de salariés couverts dans plus de 2 millions d'entreprises. Avec ses 41 adhérents, elle développe une information pédagogique sur la protection sociale complémentaire et met en lumière l'efficacité du paritarisme de gestion pour concevoir et piloter des garanties adaptées aux besoins des salariés et de leurs proches en santé, prévoyance, épargne et retraite supplémentaire.

Véritable force de proposition, elle agit sur l'ensemble du champ de la protection sociale complémentaire, avec la conviction que celle-ci contribue à la compétitivité et à l'attractivité des entreprises au bénéfice des salariés.

Contact presse :
Miriana Clerc / Tel : 06 74 19 20 50 / Courriel : m.clerc@fips-paritaire.fr / https://www.fips-paritaire.fr/